

Rappels et précisions pour la bonne pratique lors des séances d'Accès Libre

La reprise des activités depuis le 1^{er} septembre 2020 a été progressive, certains ont continué à profiter d'une météo favorable pour grimper en extérieur. Depuis quelques jours l'arrivée de l'Automne nous incite plus à profiter des SAE et la fréquentation des murs s'en trouve renforcée. Il nous a paru important de rappeler à toutes et tous certaines règles, liées ou non la problématique du COVID-19. La plupart de ces règles se trouvent au règlement intérieur que chacun de vous a approuvé lors de son inscription et que je vous conseille de relire (cf. site internet du club).

I. Jauge de fréquentation des SAE

La jauge de fréquentation prévue par le Bureau et les salariés et BE du club (cf. mailing du 28/08/2020) a été revue à la baisse par la mairie au 10/09/2020. Elle est la suivante :

- GLAISINS : **34** personnes maximum sur les cordes + **8** personnes maximum au pan (si ouvert).
- BERTHOLLET : **24** personnes maximum sur les cordes, pour la moitié de mur mise à disposition du club.
- EVIRE : **26** personnes maximum sur les cordes.

Le permanent (salarié ou bénévole) en charge de la surveillance de l'Accès Libre s'assure du respect de la jauge. Il peut lui arriver de refuser l'accès au mur à celles et ceux qui arrivent alors que la jauge est atteinte. Dans ce cas, je vous demande à toutes et tous de respecter la décision du permanent, de ne pas stationner à proximité du mur (Glaisins) et de faire preuve de patience et de compréhension. Huit créneaux (25 heures) d'Accès Libre sont proposés sur une semaine complète, la fréquentation peut s'y répartir harmonieusement.

Lors de votre arrivée à la SAE, présentez-vous au permanent et remplissez le tableau d'émargement.

Lors des séances à forte fréquentation aux Glaisins, rangez vos sacs et affaires personnelles sur les gradins pour laisser plus d'espace libre à la circulation entre le mur et le filet.

Lors des séances où la fréquentation est la hauteur de la jauge cela représente une certaine densité au pied des voies. Le respect strict et rigoureux des gestes barrières est alors primordial, particulièrement le port du masque (sauf pendant la grimpe) et la distanciation. Les contraintes du COVID ne doivent pas non plus nous faire oublier les règles de sécurité (cf. règlement intérieur) primordiales dans notre activité. Merci à tous d'être vigilants pour ne pas obliger le permanent à intervenir dans ce sens.

II. Protocole Sanitaire

Le Protocole Sanitaire de la Mairie du 10/09/2020 est affiché dans les SAE. Les principales dispositions sont rappelées ci-après :

- Arriver à la séance en tenue d'escalade propre (Merci de ne pas utiliser les vestiaires pour alléger les contraintes de désinfection).
- Interdiction de marcher pieds nus (prévoir des sandales, Crocs, tongues, chaussettes ...).
- Lavage des mains ou gel hydroalcoolique entre chaque essai de voie.
- Magnésie en poudre interdite. Magnésie liquide autorisée (le club a acheté des flacons de magnésie liquide disponibles au secrétariat pour 10 €, en chèque ou virement, pas de paiement en liquide).
- Formation du binôme de cordée en début de séance et pour toute la séance.
- Éviter les échanges de matériel.

III. Dispositions Générales

III.1. Formalités d'inscription

Les adhérents qui ne sont pas à jour de leur démarche d'inscription (Certificat Médical, coordonnées incomplètes, règlement non finalisé) devront le faire, auprès du secrétariat ou par transmission mail des éléments manquants, avant de se présenter au cours ou à l'activité, **au risque de ne pas être acceptés** par le Moniteur ou le Permanent à partir des **vacances scolaires de la Toussaint**.

III.2. Respect du règlement d'utilisation des SAE de la Mairie

Les services de la Mairie nous ont signalé un certain nombre de dysfonctionnement en ce début d'année particulièrement à la SAE de Berthollet. C'est l'occasion de faire un rappel des règles de bonne conduite :

- « Entrée prématurée d'adhérents alors que le cadre associatif n'est pas présent » : La séance d'Accès Libre est placée sous la responsabilité d'un permanent (salarié ou bénévole) du club qui assure la surveillance de la séance et vérifie l'application des règles de sécurité et autres. Aucun grimpeur ne doit s'engager dans les voies en son absence. Par ailleurs les séances de Berthollet se terminent à 22h, mais si le permanent bénévole doit partir plus tôt, les grimpeurs doivent libérer les voies.
- "Corde présentant des nœuds en huit à leur extrémité" - « Corde non rangée » : En fin de séance les nœuds d'extrémité doivent être défaits et la corde rangée dans le sac prévu à cet effet qui est accroché au mur.
- « Corde laissée au sommet du mur à Berthollet » - « Corde laissée en pelote au pied du mur » : En fin de séance les cordes doivent être réinstallées « en moulinette » dans le **relais intermédiaire** et rangées dans le sac prévu à cet effet qui est accroché au mur.

III.3. Respect des règles de bonne conduite

Pour terminer quelques recommandations pour faciliter la grimpe en bonne entente et en sécurité :

- Seules les voies équipées de dégaines sont réalisables en tête
- Après avoir fait une voie « en tête » la corde doit être réinstallée dans le relais (2 mousquetons) et libérée des dégaines.
- Utilisez bien toutes les dégaines disponibles, soyez très vigilants sur l'assurage lors de la grimpe dans l'arche (mou donné à bon escient, attention au pendule ...).
- N'hésitez pas à changer de couloir pour varier les plaisirs et permettre à tous de découvrir les voies.
- Nous sommes dans un cadre associatif, en fin de séance aidez le permanent à ranger les cordes et à remettre la salle en état.

IV. Conclusion

La situation actuelle fait que notre département est classé en simple « zone de vigilance » à l'inverse des départements voisins en « zone d'alerte » et des métropoles pour lesquelles les règles de pratique du sport se sont considérablement durcies. Il nous appartient de conserver les bénéfices de cette situation qui nous permet de pratiquer notre activité mais surtout de limiter la propagation du COVID-19 avec toutes les répercussions sur la santé de nos concitoyens, particulièrement des plus fragiles.

Par ailleurs les règles rappelées ci-dessus sont avant tout celles d'une pratique responsable, apaisée et en convivialité. Elles correspondent à l'esprit associatif du club auquel nous sommes toutes et tous attachés. Le Conseil d'Administration et moi-même comptons sur votre active compréhension à toutes et tous

Fait à Annecy
Le 3 Octobre 2020
Le Président
Hughes de CALIGNON

COMPORTEMENT & GESTES BARRIÈRES

POUR UNE BONNE REPRISE AU CLUB

AVANT MA SÉANCE D'ESCALADE



- ✓ SI JE SUIS MALADE, FIÉVREUX, SI JE TOUSSE, JE RESTE CHEZ MOI ET J'APPELLE UN MÉDECIN.



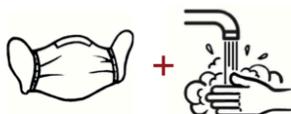
- ✓ VESTIAIRE FERMÉ : J'ARRIVE EN TENUE DE SPORT PROPRE.



- ✓ J'AI PRÉVU MASQUE, GEL HYDROALCOOLIQUE, MAGNÉSIE LIQUIDE, GOURDE (FLACONS MARQUÉS À MON NOM).



- ✓ J'UTILISE MON MATÉRIEL D'ESCALADE PERSONNEL.



- ✓ À L'ENTRÉE DE LA SALLE, JE ME NETTOIE LES MAINS (EAU + SAVON OU GEL HYDROALCOOLIQUE), JE PORTE LE MASQUE LORS DE L'ACCUEIL.



- ✓ JE RESPECTE LES MARQUAGES AU SOL, LES SENS DE CIRCULATION.



- ✓ JE POSE MES AFFAIRES À DISTANCE DE CELLES DES AUTRES PRATIQUANTS.



- ✓ JE SALUE MES PARTENAIRES DE GRIMPE, L'ENTRAÎNEUR, LE RESPONSABLE EN RESPECTANT LES GESTES BARRIÈRES (PAS DE CONTACT).

COMPORTEMENT & GESTES BARRIÈRES

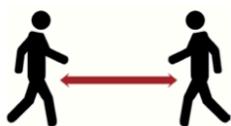
POUR UNE BONNE REPRISE AU CLUB

PENDANT MA SÉANCE

"JE PRATIQUE DANS LE RESPECT DES AUTRES ET DE MA SANTÉ."



- ✓ **JE ME NETTOIE LES MAINS ENTRE CHAQUE ESSAI OU LONGUEUR, AU GEL HYDROALCOOLIQUE OU À L'EAU + SAVON.**



- ✓ **J'APPLIQUE LES RÈGLES DE DISTANCIATION PHYSIQUE :**
 - 1 MÈTRE DANS LA SALLE, AU PIED DES VOIES, DES BLOCS
 - 2 MÈTRES LORS DE LA PRATIQUE.



- ✓ **J'UTILISE UNIQUEMENT MON FLACON DE MAGNÉSIE LIQUIDE, MARQUÉ À MON NOM.**



- ✓ **PIEDS NUS INTERDITS DANS LA SALLE, SUR LES TAPIS, AU PIED DES VOIES - PORT DU TEE-SHIRT OBLIGATOIRE.**



- ✓ **JE RESPECTE LES SENS DE CIRCULATION REPÉRÉS AU SOL, LES ZONES D'ATTENTE.**



- ✓ **PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE SI LA DISTANCIATION PHYSIQUE NE PEUT ÊTRE RESPECTÉE.**



- ✓ **J'ÉVITE LES ÉCHANGES DE MATÉRIEL PERSONNEL ENTRE GRIMPEURS.**



- ✓ **JE ME SERS D'UN MATÉRIEL COLLECTIF (CORDES, DÉGAINES) : UN PEU DE GEL HYDROALCOOLIQUE OU LAVAGE DES MAINS AVANT ET APRÈS UTILISATION, ET PAS DE CORDE ENTRE LES DENTS POUR MOUSQUETONNER.**

COMPORTEMENT & GESTES BARRIÈRES

POUR UNE BONNE REPRISE AU CLUB

APRÈS MA SÉANCE



JE ME NETTOIE LES MAINS AVANT DE QUITTER LA SALLE.



JE ME DIRIGE VERS LA SORTIE EN RESPECTANT LES SENS DE CIRCULATION POUR ÉVITER DE CROISER DE TROP PRÈS D'AUTRES PERSONNES.



JE LAVE MA TENUE DE SPORT AU RETOUR À LA MAISON.

